



---

## The challenges facing modern law libraries.

### The identification of quality legal resources

One observation must be made: the legal research carried out over the past five years has evolved considerably, while training in the use of new research tools has remained sporadic and uneven depending on the Member States, the sectors of activity concerned and the type of public.

During the 2000s and beyond, with the advent of search engines and access to new data sources and the corresponding decline in the printing of books, articles and documents, legal research has changed completely.

We will not go back over the causes of the decline in paper, linked in particular to the search for savings and space in libraries and to the protection of the environment.

The advent of new search engines and free access to many funds offers, in the eyes of as many economic operators and researchers as possible, many advantages that should be discussed before dealing with the actual identification of quality legal resources.

Search can always take place in a legal library, which is desirable in order to access high-performance search engines, benefit from filters and security features, work in an appropriate environment and benefit from the advice of specialists.

The new means are supposed to be accessible to the greatest number of people, i.e. all those, experienced or novice lawyers or even non-lawyers, who are interested in legal issues for any purpose and wherever they may be:

- opposition of interest with another person in relationships of couple or family, neighbourhood, work, investment, leisure, such research should no longer be reserved for a researcher or a craftsman in the field of law but should be accessible to everyone according to the contemporary adage “do it yourself”.
- legal monitoring by company lawyers or national or European administration officials on the application of existing or future law. New research methods are then expected to make data more accessible and contribute to the economy of litigation.
- the handling of a dispute by legal practitioners, whether lawyers, counsel, arbitrators or magistrates. New research methods are also expected to make applicable law more accessible and, in addition, to equalize the opportunities between the parties to the

dispute. They can have the effect of remedying inequalities in the means of judging differences in dispute resolution bodies, whether or not they have significant collections of books and law reports.

- Further study in the context of studies carried out by students at different levels of research, from bachelor's to doctoral level. New search modes should help to speed up the retrieval of the items sought (queues are reduced in libraries and there is no longer a need for interlibrary loan). They also help to reduce the inequalities that remain between large, richly endowed universities and those that are less so.
- the daily work of the academics in charge of teaching and carrying out a real mission of researchers who will publish the results of their work. A benefit comparable to that noted for students can be observed.

The benefits of search engines and access to multiple sources seem well established and easily verifiable.

Such advantages may have caused such blindness that many of us are swept away by this indiscriminate modernization movement. The disadvantages and dangers resulting from the use of these new modes are not well known and, above all, have not yet been fully identified.

Among the disadvantages and risks that researchers now face are promiscuity, insecurity, uniformity, lack of pluralism and unreliability of results.

The question of how to remedy this raises many difficulties that we will have to examine and discuss through a series of questions that I have submitted to several book publishers and legal information providers who have provided me with converging elements.

## **1. How to do a thematic search for quality articles or books on the net?**

A quality search on the Internet requires several requirements to be taken into consideration: first, the quality of the search as such; second, the quality of the sites consulted and their referencing; third, the quality of the information obtained on the sites consulted.

The quality of research as such requires learning about computer resources, the use of search engines and the basics of the legal field. Only research conducted by an attentive, competent, lucid and informed researcher can produce the expected results. The formulation of the request using relevant keywords is essential.

The quality of the sites visited and the information are inseparable. It does not depend directly on the researcher but on how this information has been processed, classified and prioritized using objective and accessible criteria.

It is recommended to refer to the official sites that are at the source of the information sought: the website of an international or European court, such as the International Court of Justice, the European Court of Human Rights or the Court of Justice of the European Union, an institution of the European Union, such as that of the European Commission or the European Parliament, or a national institution, such as that of a national government or parliament, but also broader official websites that offer information according to their European or national source, such as Eurlex or Legifrance.

The catalogue of the Library of the Court of Justice of the European Union and the European Commission's Find-er search tool are powerful bibliographic search tools. References to the judgment notes and comments are also available on the Eur-lex and Curia websites.

Sites developed by reputable legal publishers - although it is still necessary to be able to rank them - offer reliable information that has been processed by operators with legal expertise and solid experience in word processing. These include Dalloz.fr, LexisNexis and Stradalex Europe. The identification of these sites is in principle facilitated by their referencing linked to their frequent use and the means they use to this end to appear prominently on search engines managed by Google in particular. Some publishers' sites, such as Strada lex Europe, constitute "aggregators" of European law content, thus aggregating official documentation but also other sites of private legal publishers.

The publishers concerned recommend saving them as favorites to save time and gain serenity. They also argue that their sites refer to official sites, which allows, while remaining in the interface of a publisher's site, to access the official site, without having to leave the publisher's site. This allows you to benefit from publisher search algorithms and an enhanced search that facilitates access to relevant secondary sites.

Legal editors evolve daily in the legal field in order to provide appropriate answers to users. They strive to contextualize the elements sought in order to provide results in a selective and appropriate way. Thus, for a research on the selectivity criterion for State aid, it is preferable to take into consideration the sector concerned and, where applicable, the relevant market. Research on trade barriers would need to clarify whether the regulation covers the product as such, transport, use of the product or its terms of sale, otherwise the data obtained could be very broad in scope and lead to conflicting results.

One of the reputable publisher's legal portal is based on a "thesaurus" of 150,000 legal terms and concepts that allow a semantic search engine to carry out a detailed and detailed analysis in order to propose a series of results that fully meet the demand. Under these conditions, the editor will have to deal with other more relevant words than those chosen by the user and included in the search bar. Such requalifications or clarifications proposed by certain high-performance engines cannot lead the user to choose an assisted posture.

Unreliable sites expose the researcher to "malware" that may slow down the research and expose him to detours and referrals to commercial sites that may involve additional costs and will also be time-consuming.

## **2. Is there a need for immediate referral to specialized sites?**

The orientation will depend on the type of research, its purpose and the type of researcher.

The researcher may be of very different types depending on the size of the experiment and the purpose of the research. This may be an ordinary user who is looking for so-called "first line" information. It may then be an experienced researcher who is looking for information that is complementary to the information he or she has already collected. Finally, it may be an author who wishes to produce a text or information that will seek comparable texts or information in order to take a position.

The use of specialized sites according to a subject or sector of activity can have advantages in terms of relevance and adequacy of the results obtained. Thus, the site of a particular agency specializing in maritime security or narcotics can provide relevant and sometimes valuable results, because of their very specific and isolated nature, to researchers working in these specific fields. Of course, it cannot be limited to such research. It needs to explore the issues through systemic research, which could be described as horizontal, to measure the impact of other policies on issues related to the issues involved. Thus, it would also need to use other sites specialised in transport, fundamental rights, environmental protection, consumer protection, taxation and searches on generalist sites, in particular sites of legal publishers where the data may have been cross-processed in order to make the relevant references.

### **3. How can references be prioritized according to the reliability of the information available?**

The use of recognised and reputable research sites makes it possible in principle to obtain reliable information.

Each text made available by a reputable publisher was reviewed and examined before being referenced by a team of editors competent in forensic science. A text that would no longer be in force could not be offered to those who have done the research, unlike commercial search engines that are freely accessible on the web. It is indeed frequent to find on open access sites references to texts that are no longer applicable.

Access to case law requires even more expertise given its fluctuating and evolving nature. Reversals of case law, often not explicit and unconfessed, are difficult to detect, with courts sometimes making compartmentalisations or subtle distinctions that lead to the marginalisation of a particular case law that is considered inappropriate. Only very elaborate sites could make it possible to make the most relevant lines of the case law available to researchers. Free circuits would certainly not be able to offer them anything. Thus, if we look for the case law of the Court of Justice applicable to sales methods, it is possible to find references to judgments of the Court of Justice of the early 1990s which were challenged by the case law resulting from the *Keck and Mithouard* judgment of 24 November 1993, which was itself limited in the course of the 2010. A question such as this type of regulation would help to assess the reliability and sophistication of search engines.

### **4. How can references be prioritized according to the quality or reputation of the author?**

The researcher aspires not only to obtain the texts and case law applicable to the subject matter that is the subject of his research but also to identify the most significant doctrinal references, due to the relevance of the study and its adequacy to the problems to be addressed as well as the authority of the author of the study.

As in any scientific discipline, it is very difficult to rank within legal doctrine when the user is not at the heart of the academic community. In some cases, university professors may not themselves be able to provide a researcher with the name or names of colleagues who are particularly competent in a particular field. Artificial intelligence can therefore hardly be expected to go beyond this type of precision.

Nevertheless, demanding publishers use authors recognized in the subjects they cover, whatever their professions, publishers use university professors, more rarely lecturers, judges, lawyers or even agents of the institutions' legal services. Encyclopedias, collections and legal journals are always directed by university professors who ensure the choice of themes and authors and who review all contributions in such a way as to ensure the required consistency and homogeneity. The most reliable legal journals have an editorial board and a scientific board or a reading board, which are composed of authoritative lawyers. Studies have been conducted on this subject. Examples include the report by Professor Francis Snyder published in *Doctrine and European Union Law published in Bruylant* in 2009 and Professor Joël Rideau's article on written materials on European Union law published in the *Review of European Affairs* in 2016.

## 5. How can we detect articles by “beginners” who are nevertheless bearing a university label?

The user of a generalist search engine who wishes to obtain doctrinal references will be confronted with a proliferation of studies written by authors who are not necessarily recognized and whose titles and qualities are not always known. It will be able to find student papers and reports posted on the Internet without it being known whether they are works evaluated and recognized by academics.

*Open access* has the advantage for young authors to make themselves known more easily and quickly than in the past. At the same time, it may happen that the dissemination of their work is premature and inappropriate, particularly when it has not been verified or validated. The proliferation of *open access* studies is explained more by the authors' mastery of the tool than by the density of the research they have carried out.

Rather than being based on the authors' initiative, *open access* could be initiated by researchers or librarians from academic institutions who would be better able to guide authors.

Without waiting for a system of systematic evaluation using points or stars as in a guide, the user aspires to know whether or not the author is experienced.

Publishers must allow younger people to make their first steps and thus to make a name for themselves, as such work is important to recognize them in a profession such as that of teacher-researcher.

In order to reconcile such imperatives, it should be ensured that each author of a study, chronicle or even free speech indicates his or her qualities and titles in support of his or her contribution.

Some publishers are careful to avoid this mix of experienced and “novice” authors by distributing their contributions under separate headings: doctrine and doctoral studies for example. When such publications or broadcasts are offered, credit can be given to journals that have actual peer review committees.

## **6. How to cite references obtained in open access or on specific sites in a study?**

Publisher sites offer an editorial charter that may vary from one publisher to another. The case law references made available by a publisher will in principle be accompanied by references before and after those sought and supplemented by doctrinal references consisting of comments on the decisions sought.

A site has been set up with the assistance of several legal publishers to establish rules for drafting and quoting national, foreign and international legal references. This site is intended for all actors involved in the production of legal content. This is the website <http://reflex.sne.fr>

References obtained in free access may not be cited without verification on the website of the institution or court concerned, it being noted that some information is disseminated in a fanciful or oriented manner. For example, several sites accessible after a Google search referred to a decision of the General Court of 19 August 2018 that allegedly declared a collective action on climate justice admissible. A check on the official website of the Court of Justice of the European Union leads to the conclusion that this reference, which has been quoted many times, was completely fanciful...

---

# Les défis auxquels sont confrontés les bibliothèques juridiques modernes.

## L'identification des ressources juridiques de qualité

Un constat s'impose : la recherche juridique effectuée depuis ces cinq dernières années a beaucoup évolué alors que la formation à l'utilisation des nouveaux outils de recherche est restée sporadique et inégale selon les Etats membres, les secteurs d'activité concernés, le type de public.

Au cours des années 2000 et plus encore 2010, avec l'avènement des moteurs de recherche et l'accès à de nouvelles sources de données et, corrélativement, le déclin de l'impression des livres, articles et documents, la recherche juridique a complètement changé.

On ne reviendra pas sur les causes du déclin du papier, lié notamment à la recherche d'économies et d'espace dans les bibliothèques ainsi qu'à la protection de l'environnement.

L'avènement des nouveaux moteurs de recherche et de l'accès libre à de nombreux fonds présente, aux yeux du plus grand nombre d'opérateurs économiques et de chercheurs, de multiples avantages sur lesquels il y a lieu de revenir avant de traiter l'identification proprement dite des ressources juridiques de qualité.

La recherche peut toujours prendre place dans une bibliothèque juridique, ce qui est souhaitable de manière à accéder aux moteurs de recherche performants, à bénéficier des filtres et dispositifs de sécurité, à travailler dans un environnement approprié et à pouvoir bénéficier de conseil de spécialistes.

Les nouveaux moyens sont censés être accessibles au plus grand nombre, c'est-à-dire à tous ceux, juristes expérimentés ou néophytes, voire non-juristes, qui s'intéressent à des questions de nature juridique à quelque fin que ce soit et où que ce soit :

- opposition d'intérêt avec une autre personne dans les relations de couple ou de famille, de voisinage, de travail, d'investissement, de loisir, une telle recherche ne devant plus être réservée à un chercheur ou à un artisan des métiers du droit mais devant être accessible à tout un chacun selon l'adage contemporain « do it yourself »,

- veille juridique assurée par des juristes d'entreprise ou des agents de l'administration nationale ou européenne au sujet de l'application du droit en vigueur ou à venir. Les nouveaux modes de recherche sont alors censés rendre les données plus accessibles et contribuer à l'économie de litiges,
- traitement d'un litige par des praticiens du droit, qu'il s'agisse d'avocats, de conseils, d'arbitres ou de magistrats. Les nouveaux modes de recherche sont également censés rendre le droit applicable plus accessible et de surcroît égaliser les chances entre les parties au litige. Ils peuvent avoir pour effet de remédier aux inégalités des moyens de jugement des différentes instances de règlement des litiges, qu'elles soient ou non dotées d'importantes collections d'ouvrages et de recueils de jurisprudence,
- approfondissement dans le cadre d'études accomplies par des étudiants, de différents niveaux de recherche, de la licence au doctorat. Les nouveaux modes de recherche devraient contribuer à accélérer l'obtention des éléments recherchés (les files d'attente sont réduites dans les bibliothèques et il n'est plus besoin de prêt inter-bibliothécaire). Ils contribuent également à atténuer les inégalités qui demeurent entre les grandes universités richement dotées et celles qui le sont moins,
- travail quotidien des universitaires en charge d'enseigner et d'accomplir une véritable mission de chercheurs qui vont publier le fruit de leur travail. Un avantage comparable à celui qui a été relevé au sujet des étudiants peut être constaté.

Les avantages liés aux moteurs de recherche et à l'accès à des sources multiples semblent bien établis et aisément susceptibles d'être vérifiés.

De tels avantages ont pu provoquer un aveuglement tel que beaucoup d'entre nous sont emportés par ce mouvement de modernisation sans discernement. Les inconvénients et les dangers résultant de l'usage de ces nouveaux modes sont mal connus et surtout n'ont pas encore tous été identifiés.

Parmi les inconvénients et risques auxquels les chercheurs sont désormais confrontés, on peut relever celui de la promiscuité, de l'insécurité, de l'uniformité, de l'absence de pluralisme et de l'absence de fiabilité des résultats obtenus.

La question des moyens pour y remédier soulève de multiples difficultés que nous serons amenés à examiner et à discuter au moyen d'une série de questions que j'ai soumises à plusieurs éditeurs d'ouvrages et fournisseurs d'informations juridiques qui m'ont fourni des éléments convergents.

# 1. Comment faire une recherche thématique d'articles ou d'ouvrages de qualité sur le net ?

Une recherche de qualité sur le net nécessite de prendre en considération plusieurs exigences : en premier lieu, la qualité de la recherche en tant que telle ; en deuxième lieu, la qualité des sites consultés et de leur référencement ; en troisième lieu, la qualité de l'information obtenue sur les sites consultés.

La qualité de la recherche en tant que telle passe par un apprentissage des moyens informatiques, de l'usage des moteurs de recherche et des rudiments de la matière juridique. Seule une recherche opérée par un chercheur attentif, compétent, lucide et éclairé peut produire les résultats escomptés. La formulation de la demande au moyen de mots-clés pertinents est essentielle.

La qualité des sites consultés et de l'information sont indissociables. Elle ne dépend pas directement du chercheur mais de la manière dont cette information a été traitée, classée et hiérarchisée au moyen de critères objectifs et accessibles.

Il est recommandé de s'orienter vers les sites officiels qui sont à la source de l'information recherchée : le site d'une juridiction internationale ou européenne, telle que la Cour internationale de justice, la Cour européenne des droits de l'homme ou la Cour de justice de l'Union européenne, d'une institution de l'Union européenne, tel que celui de la Commission européenne ou du Parlement européen, ou d'une institution nationale, telle que celui d'un gouvernement ou d'un parlement national, mais aussi des sites officiels plus larges qui offrent les informations en fonction de leur source européenne ou nationale, tels que Eurlex ou Legifrance.

Le catalogue de la bibliothèque de la Cour de justice de l'Union européenne et l'outil de recherche Find-er de la Commission européenne sont des outils de recherche bibliographique performants. Des références aux notes et commentaires d'arrêts sont également disponibles sur les sites Eur-lex et Curia.

Les sites élaborés par les éditeurs juridiques réputés - encore faut-il être en mesure de hiérarchiser - offrent des informations fiables qui ont été traitées par des opérateurs qui ont une expertise sur le plan juridique et qui ont une solide expérience en matière de traitement de textes. On peut citer notamment Dalloz.fr, LexisNexis et Stradalex Europe. L'identification de ces sites est en principe facilitée par leur référencement lié à leur fréquente utilisation et aux moyens qu'ils mettent en œuvre à cet effet pour figurer en bonne place sur les moteurs

de recherche gérés notamment par Google. Certains sites d'éditeurs, tels que Strada lex Europe, constituent des « agrégateurs » de contenus de droit européen, agréant ainsi la documentation officielle mais aussi d'autres sites d'éditeurs juridiques privés.

Les éditeurs concernés recommandent de les enregistrer comme favoris pour réaliser un gain de temps et gagner en sérénité. Ils font valoir également que leurs sites renvoient à des sites officiels, ce qui permet, tout en restant dans l'interface d'un site d'éditeur, d'accéder au site officiel, sans devoir quitter celui de l'éditeur. Cela permet ainsi de bénéficier des algorithmes de recherche d'éditeur et ainsi d'une recherche enrichie facilitant l'accès aux sites secondaires pertinents.

Les éditeurs juridiques évoluent quotidiennement dans la matière juridique afin d'apporter des réponses appropriées aux utilisateurs. Ils s'efforcent de contextualiser les éléments recherchés de manière à apporter des résultats de manière sélective et appropriée. Ainsi, pour une recherche concernant le critère de sélectivité en matière d'aides d'Etat, il est préférable de prendre en considération le secteur concerné et, le cas échéant, le marché pertinent. Une recherche concernant l'entrave aux échanges nécessiterait de préciser si la réglementation vise le produit en tant que tel, le transport, l'utilisation du produit ou ses modalités de vente, faute de quoi les données obtenues pourraient revêtir un champ très vaste et conduire à des résultats contradictoires.

L'un des portails juridiques d'éditeur réputé est fondé sur un « thesaurus » de 150 000 termes et concepts juridiques qui permettent à un moteur de recherche dit sémantique de procéder à une analyse fine et circonstanciée en vue de proposer une série de résultats répondant pleinement à la demande. Dans ces conditions, l'éditeur sera amené à traiter d'autres mots plus pertinents que ceux qui ont été choisis par l'utilisateur et inclus dans la barre de recherche. De telles requalifications ou précisions proposées par certains moteurs performants ne sauraient conduire l'utilisateur à choisir une posture d'assisté.

Les sites non fiables exposent le chercheur à des « malwares » qui pourront ralentir la recherche et l'exposent à des détours et renvois vers des sites commerciaux qui peuvent entraîner des coûts supplémentaires et qui seront de surcroît chronophages.

## **2. Y a-t-il lieu de s'orienter immédiatement vers des sites spécialisés ?**

L'orientation va dépendre du type de recherche, de sa finalité et du type de chercheur.

Le chercheur peut être de types très différents selon son expérimentation plus ou moins grande et la finalité de sa recherche. Il peut s'agir d'un utilisateur ordinaire qui recherche une information dite de « première ligne ». Il peut s'agir ensuite d'un chercheur expérimenté qui cherche une information complémentaire à celles qu'il a déjà collectées. Il peut s'agir enfin d'un auteur souhaitant produire un texte ou une information qui va rechercher des textes ou des informations comparables en vue de prendre position.

Le recours à des sites spécialisés en fonction d'une matière ou d'un secteur d'activité peut présenter des avantages en termes de pertinence et d'adéquation des résultats obtenus. Ainsi, le site de telle ou telle agence spécialisée en matière de sécurité maritime ou de stupéfiants pourra fournir des résultats pertinents et parfois précieux, en raison de leur caractère très particulier et isolé, au chercheur qui travaille dans ces matières précises. Il ne saurait évidemment se cantonner à de telles recherches. Il lui faut en effet explorer les matières en procédant à une recherche systémique, que l'on pourrait qualifier d'horizontale, pour mesurer l'incidence d'autres politiques sur les questions qui se rapportent aux matières concernées. Ainsi, il lui faudrait également utiliser d'autres sites spécialisés en matière de transports, de droits fondamentaux, de protection de l'environnement, de protection des consommateurs, de fiscalité et procéder à des recherches sur des sites généralistes, en particulier des sites d'éditeurs juridiques au sein desquels les données ont pu faire l'objet de traitements croisés permettant de procéder aux renvois pertinents.

## **3. Comment peut-on hiérarchiser les références en fonction de la fiabilité de l'information accessible ?**

L'utilisation de sites de recherche reconnus et réputés permet en principe d'obtenir des informations fiables.

Chaque texte mis à disposition par un éditeur réputé a été relu et examiné avant d'être référencé par une équipe d'éditeurs compétents en matière de légistique. Un texte qui ne serait plus en vigueur ne pourrait être proposé à ceux qui ont fait la recherche, à la différence des moteurs commerciaux de recherche qui sont en libre accès sur le web. Il est en effet fréquent de trouver sur des sites en libre accès des références à des textes qui ne sont plus applicables.

L'accès à la jurisprudence exige encore plus d'expertise compte tenu de son caractère fluctuant et évolutif. Les revirements de jurisprudence, souvent non explicites et inavoués, sont difficiles à déceler, les juridictions procédant parfois à des cantonnements ou à de subtiles distinctions conduisant à marginaliser tel ou telle jurisprudence jugée inappropriée. Seuls des sites très élaborés pourraient permettre de mettre à la disposition des chercheurs les lignes les plus pertinentes de la jurisprudence considérée. Les circuits libres ne pourraient assurément rien leur offrir. Ainsi, si l'on recherche la jurisprudence de la Cour de justice applicable aux méthodes de vente, il est possible de trouver des références à des arrêts de la Cour de justice du début de années 90 qui ont été remis en cause par la jurisprudence issue de l'arrêt *Keck et Mithouard* du 24 novembre 1993, laquelle jurisprudence a été elle-même cantonnée au cours des années 2010. Une question portant par exemple sur ce type de réglementation permettrait d'évaluer la fiabilité et la sophistication des moteurs de recherche.

#### **4. Comment peut-on hiérarchiser les références en fonction de la qualité ou de la réputation de l'auteur ?**

Le chercheur aspire non seulement à obtenir les textes et la jurisprudence applicables à la matière qui est l'objet de sa recherche mais également à identifier les références doctrinales qui sont les plus significatives, en raison de la pertinence de l'étude et de son adéquation aux problèmes à traiter ainsi que de l'autorité de l'auteur de l'étude.

Comme dans toute discipline scientifique, il est très difficile de hiérarchiser au sein de la doctrine juridique lorsque l'utilisateur n'est pas au cœur du milieu universitaire. Il arrive même que des professeurs d'université ne soient pas capables eux-mêmes d'indiquer à un chercheur le ou les noms de collègues particulièrement compétents dans tel ou tel domaine. On ne peut, dès lors, guère attendre de l'intelligence artificielle qu'elle aille au-delà de ce type de précision.

Il reste que les éditeurs exigeants ont recours à des auteurs reconnus dans les matières qu'ils traitent, quelles que soient leurs professions, les éditeurs ayant recours à des professeurs d'université, plus rarement à des maîtres de conférences, à des magistrats, à des avocats ou encore à des agents des services juridiques des institutions. Les encyclopédies, collections et revues juridiques sont toujours dirigées par des professeurs d'université qui assurent le choix des thèmes et des auteurs et qui relisent l'ensemble des contributions de manière à assurer la cohérence et l'homogénéité requises. Les revues juridiques les plus fiables comportent un comité de rédaction et un comité scientifique ou un comité de lecture, lesquels sont composés de juristes qui font autorité. Des études ont été menées à ce sujet. On peut citer le rapport du

Professeur Francis Snyder publié dans l'ouvrage *Doctrine et droit de l'Union européenne* publié chez Bruylant en 2009 et l'article du Professeur Joël Rideau sur les supports écrits du droit de l'Union européenne publié dans la *Revue des affaires européennes* en 2016.

## 5. Comment déceler les articles de « débutants » qui sont pourtant revêtus d'un label d'une université ?

L'utilisateur d'un moteur de recherche généraliste qui souhaite obtenir des références doctrinales sera confronté à une prolifération d'études écrites par des auteurs non nécessairement reconnus dont on ne connaît d'ailleurs pas toujours le titre et les qualités. Il pourra trouver des mémoires et rapports d'étudiants diffusés sur Internet sans que l'on sache s'il s'agit de travaux évalués et reconnus par des universitaires.

L'*open access* présente l'avantage pour les jeunes auteurs de se faire connaître plus facilement et rapidement que par le passé. En même temps, il peut arriver que la diffusion de leurs travaux soit prématurée et inadaptée, particulièrement lorsqu'elle n'a pas fait l'objet d'une vérification ou d'une validation. La prolifération d'études en *open access* s'explique davantage par la maîtrise de l'outil par les auteurs que par la densité de la recherche qu'ils ont effectuée.

Plutôt que de reposer sur l'initiative des auteurs, l'*open access* pourrait être initié par des chercheurs ou des bibliothécaires des établissements universitaires qui seraient mieux à même d'orienter les auteurs.

Sans attendre un système d'évaluation systématique au moyen de points ou d'étoiles comme dans un guide, l'utilisateur aspire à savoir si l'auteur est ou non expérimenté.

Les éditeurs doivent permettre aux plus jeunes de faire leurs premières armes et ainsi de s'illustrer, de tels travaux étant importants pour les reconnaître dans une profession telle que celle d'enseignant-chercheur.

De manière à concilier de tels impératifs, il y aurait lieu de veiller à ce que chaque auteur d'étude, de chronique, voire de libre-propos, indique ses qualités et titres à l'appui de sa contribution.

Certains éditeurs veillent à éviter ce mélange d'auteurs expérimentés et d'auteurs « débutants » en diffusant leurs contributions dans des rubriques distinctes : doctrine et études doctorales par exemple. Lorsque de telles publications ou diffusions sont proposées, on peut faire crédit aux revues qui sont dotées de véritables comités de lecture.

## 6. Comment citer les références obtenues en accès libre ou sur des sites déterminés dans une étude ?

Les sites d'éditeur proposent une charte éditoriale qui est susceptible de varier d'un éditeur à l'autre. Les références jurisprudentielles mises à disposition par un éditeur seront en principe assorties de références antérieures et postérieures à celles recherchées et complétées par des références doctrinales qui consistent en des commentaires des décisions recherchées.

Un site a été mis en place avec le concours de plusieurs éditeurs juridiques en vue de fixer des règles de rédaction et de citation des références juridiques nationales, étrangères et internationales. Ce site s'adresse à tous les acteurs participant à la production de contenus juridiques. Il s'agit du site <http://reflex.sne.fr>

Les références obtenues en accès libre ne sauraient être citées sans une vérification sur le site de l'institution ou de la juridiction concernée, étant observé que certaines informations sont diffusées de manière fantaisiste ou orientée. Ainsi, plusieurs sites accessibles au terme d'une recherche sur Google ont mentionné un arrêt du Tribunal rendu le 19 août 2018 qui aurait déclaré recevable une action collective en matière de justice climatique. Une vérification dans le site officiel de la Cour de justice de l'Union européenne permet de conclure que cette référence pourtant citée à de multiples reprises était complètement fantaisiste...